

EDA
Société à responsabilité limitée
au capital de 4 000 euros
Siège social : 15H rue des entrepreneurs
41700 CONTRES
831 899 547 RCS BLOIS

DÉCISION UNANIME DES ASSOCIÉS
DU 15 OCTOBRE 2024

DESIGNATION D'UN COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION
(Art. L. 224-3 Code de commerce)

LES SOUSSIGNÉS :

- ✓ **Monsieur Dominique AGUENIER**,
demeurant 81 rue du Petit Chambord, 41350 VINEUIL,
titulaire de 40 parts sociales en pleine propriété,
- ✓ **Monsieur Emmanuel DE SOUSA**,
demeurant 6 route de Cormeray, 41700 CHEVERNY,
titulaire de 40 parts sociales en pleine propriété,

Détenant ensemble 80 parts sociales, soit la totalité des parts de la société à responsabilité limitée
EDA désignée ci-dessus,

Agissant en qualité de seuls associés de la société EDA et conformément aux dispositions de l'article
L. 223-27 du Code de commerce et de l'article 19 des statuts,

Envisagent la transformation de la Société en société par actions simplifiée et ont décidé, à
l'unanimité, conformément aux dispositions de l'article L. 224-3 du Code de commerce, de désigner :

SAS OZEON,
Représentée par **Nicolas MAHIEU**,
Immatriculée 908 679 897,
Domiciliée 42 mail du Maréchal Leclerc 41100 VENDOME,

Commissaire aux comptes inscrit, en qualité de **Commissaire à la transformation** chargé d'apprécier
sous sa responsabilité la valeur des biens composant l'actif social et les avantages particuliers
pouvant exister au profit d'associés ou de tiers, dans les conditions prévues à l'article L. 224-3 du
Code de commerce et d'établir en outre le rapport sur la situation de la Société prévu par l'article L.
223-43 du Code de commerce.

Il pourra rendre compte de sa mission dans un seul rapport.

Fait à CONTRES
Le 15 octobre 2024

Dominique AGUENIER



Emmanuel DE SOUSA

